



La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a complété dans son article 107, les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

## **INTRODUCTION**

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N du CCAS doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

## **1. RAPPEL DU CONTEXTE**

Le 14 février 2023 a eu lieu en conseil d'administration le Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2023 qui sera voté le 30 mars 2023.

## **LES PRIORITES DU BUDGET 2023**

Dans un contexte de crise économique et de problématiques sociales diverses générées par la crise sanitaire, l'engagement du CCAS en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction de la précarité demeure essentiel et doit même être renforcé.

Pour la suite de la mandature, et en particulier pour l'année 2023, le CCAS, et en proximité des publics, s'est concentré sur les enjeux suivants :

- La mise à disposition de deux chambres individuelles avec accès à une cuisine, une salle d'eau et WC communs ainsi que de la nourriture, des draps et des couvertures en fonction des besoins, pour les personnes sans domicile fixe dans l'attente d'une solution pérenne. Lorsque le cas semble possible, nous travaillons avec d'autres partenaires dans le domaine de l'insertion.
- Deux logements d'hébergement d'urgence situés aux Horizons Verts, sont attribués pour des périodes de courte ou moyenne durée pour des personnes après un incendie, une inondation ou une tempête.
- Des subventions sont allouées aux associations domiciliées sur Langon qui œuvrent dans le secteur social.
- Des élections de domiciles pour les personnes sans domicile fixe ou hébergées temporairement.
- La mise en œuvre de bons d'urgence pour « Carrefour Contact », dont le montant peut varier selon la situation des bénéficiaires et de bons alimentaires vers les associations : Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, pour les personnes en difficulté
- La délivrance de secours en espèces
- Le soutien à la mobilité avec le taxi solidaire pour les seniors, les personnes à mobilité réduite...

- l'accompagnement du vieillissement. Il s'agit notamment de :
- la gestion de la résidence autonomie du XIV JUILLET et entre autres, le Girâge annuel des résidents.
- La remise en état des logements qui pourraient être amenés à se libérer suite à un départ.
- L'accompagnement des résidents par une gardienne salariée à temps partiel par le CCAS au sein de la résidence autonomie du XIV Juillet.
- l'innovation sociale permettant de mieux cerner les espaces du non-recours aux droits, en lien avec l'analyse des besoins sociaux. L'innovation sociale consistera ainsi à élaborer des réponses à des besoins sociaux nouveaux dans les conditions actuelles du COVID.
- la lutte contre la fracture numérique constitue également un enjeu central et les actions pour la réduire seront poursuivies et approfondies.
- Orientations des administrés vers un médiateur numérique via l'association « club informatique »
- la prise en compte du vieillissement de la population dans les actions de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement des personnes âgées avec :
- Des activités ludiques (jeux de société) sont proposées à la résidence autonomie du XIV Juillet et ouvert aux extérieurs
- Des ateliers pâtisseries pour les anniversaires des résidents tous les trimestres.
- Des ateliers de sophrologie deux fois par mois. Pour faire des animations de groupe sur les ateliers bien vieillir, prévention des chutes, sophrologie, atelier mémoire et activités physiques adaptées.
- Des ateliers en collaboration avec l'ASEPT, form'équilibre, nutrition santé, nutri actif, ateliers mémoires et form' bien être ouvert aux extérieurs.
- Des ateliers de réflexologie
- Une fois par semaine, un animateur de Globule Fitness vient à la résidence pour de la gym adaptée aux personnes âgées.
- La Participation au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie « Lou Bel Oustaou » et « 14 Juillet »
- L'animation Ludothèque éphémère est mis en place le mardi après- midi à la résidence autonomie du « 14 Juillet »
- L'organisation de sorties de groupe (résidents du XIV Juillet) dans les lieux culturels.
- L'offre d'un spectacle cabaret, à Noël, pour les personnes âgées de plus de 65 ans
- Forum sénior : Cultivons la solidarité avec de nombreux ateliers en partenariat avec la CDC
- Fêt des voisins
- Ateliers de décorations pour le carnaval
- Atelier jardinage avec le DITEP dispositif intégré des instituts thérapeutiques

## **2. LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget du CCAS fait apparaître un résultat global comme suit :

	Section de fonctionnement en €	Section d'investissement en €
Dépenses	356 798.01	8 688.84
recettes	367 879.75	2 759.01
Résultat de l'exercice 2022	11 081.74	-5 929.83
Résultat reporté	197 165.48	4 716.30
Soldes des restes à réaliser		
Résultat de clôture 2022	208 247.22	-1 213.53

### **2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT<sup>1</sup>

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par la subvention d'équilibre de la ville (200 000€) et par l'encaissement des loyers de la résidence autonomie du XIV juillet.

L'augmentation du chapitre 70 correspond aux ventes de concessions de cimetière (1/3 revenant au CCAS).

RECETTES							
CHAPITRES	CA 2020	BU 2021	CA 2021	BU 2022	CA 2022	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		193 392,75 €		197 165,48 €			
CHAP 013 ATTENUATIONS DE CHARGES	589,35 €		509,18 €		59,00 €	0,02	-88,41
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	2 297,15 €	900,00 €	2 813,60 €	900,00 €	4 699,62 €	1,28	67,03
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	173 809,26 €	200 000,00 €	165 654,71 €	200 000,00 €	209 074,10 €	56,83	26,21
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	145 286,06 €	105 000,25 €	150 661,25 €	130 000,52 €	152 941,51 €	41,57	1,51
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 453,91 €		13 462,04 €		1 105,52 €	0,30	-91,79
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>323 435,73 €</b>	<b>499 293,00 €</b>	<b>333 100,78 €</b>	<b>528 066,00 €</b>	<b>367 879,75 €</b>		<b>10,44</b>

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT<sup>2</sup>

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BU 2022	CA 2022	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	253 600,00 €	142 913,36 €	247 006,30 €	138 872,75 €	38,92	-2,83
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	148 890,00 €	144 472,86 €	177 455,00 €	161 005,12 €	45,13	11,44
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	8 000,00 €		5 000,00 €			
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 503,00 €		17 344,70 €			
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			4 000,00 €	2 184,64 €		
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 000,00 €	41 503,77 €	70 000,00 €	54 725,78 €	15,34	31,86
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	200,00 €	7 000,00 €			-100,00
CHAP 68 PROVISIONS	300,00 €	238,06 €	500,00 €	9,72 €	0,00	-95,92
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>499 293,00 €</b>	<b>329 328,05 €</b>	<b>528 306,00 €</b>	<b>356 798,01 €</b>		<b>8,34</b>

Les dépenses concernent essentiellement :

- les charges de gestion courantes et notamment le loyer de la résidence autonomie du XIV juillet appartenant à Gironde Habitat (98 000€), la prise en charge des fluides et entretien. Elles représentent près de 40% des dépenses de fonctionnement

<sup>1</sup>Le chapitre 002 – résultat reporté ou anticipé : il représente le report excédentaire des résultats de la commune de l'année antérieure.

Le chapitre 70 – Produit des services du domaine et ventes : part attribuée au CCAS sur la vente de concessions funéraires

Le chapitre 74 – Dotations et participations : subvention de la ville de Langon

Le chapitre 75 – Revenus des immeubles : sont inscrits à ce chapitre les revenus liés aux loyers communaux.

<sup>2</sup> Le chapitre 011 – Charges à caractère général : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et services (eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures scolaires...).

Le chapitre 012 – Charges de personnel : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en fonctionnement

Le chapitre 023 – virement à la section d'investissement : représente le budget qui a pu être dégagé pour l'investissement

Le chapitre 042 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : subventions aux associations, secours et aides

Le chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Il retrace les titres annulés sur l'exercice antérieur et des autres charges exceptionnelles

Le chapitre 68 – Dotations aux provisions : ce sont des provisions pour des créances douteuses et des contentieux en cours

- les charges de personnel pour 161 005.12€, soit près de 45% des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnels augmentent de 11% en lien avec les évolutions de carrière impactant la rémunération à la hausse des agents et l'augmentation du point d'indice au 01 juillet 2022.
- Les autres charges de gestion courante ont progressé de 32% par l'augmentation des subventions aux associations et des aides d'urgence.

## 2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT<sup>3</sup>

RECETTES							
CHAPITRES	CA 2020	BU 2021	CA 2021	BU 2022	CA 2022	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		17 592,93 €		4 716,30 €			
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		21 503,00 €		17 344,70 €			
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION				4 000,00 €	2 184,64 €	79,18	
CHAP 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	154,00 €						
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 833,27 €	1 500,07 €	2 871,85 €	1 500,00 €	574,37 €	20,82	-80,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 987,27 €</b>	<b>40 596,00 €</b>	<b>2 871,85 €</b>	<b>27 561,00 €</b>	<b>2 759,01 €</b>		<b>-3,93</b>

Au niveau des recettes d'investissement, la commune bénéficie des cautions relatives aux logements de la résidence autonomie du XIV juillet.

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT<sup>4</sup>

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BU 2022	CA 2022	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES	1 500,00 €					
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 000,00 €	2 095,28 €	9 000,00 €	595,15 €	6,85	-71,60
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 096,00 €	13 653,20 €	18 561,00 €	8 093,69 €	93,15	-40,72
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>40 596,00 €</b>	<b>15 748,48 €</b>	<b>27 561,00 €</b>	<b>8 688,84 €</b>		<b>-44,83</b>

Pour 2022 plusieurs dépenses d'investissement ont été réalisées et notamment :

- Fin de la rénovation local SDF
- Rénovation local secours catholique
- Vidéoprojecteur + écran salle du 14 juillet

<sup>3</sup> Le chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : représente le budget qui a pu être dégagé du fonctionnement.

Le chapitre 040 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions.

Le chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : il comprend le Fond de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'article 1068, qui est reporté de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 16 – dépôts et cautionnements reçus

<sup>4</sup> Le chapitre 020 – dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en investissement

Le chapitre 16 – dépôts et cautionnements reçus

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il correspond aux principaux travaux de la commune.